

ID: 038-243800299-20240919-DEL_240919_01-DE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Comité Syndical N° 01-09/2024

Nombre de membres: 10		Séance du Comité Syndical
Présents:	09	Beance au Comite Bynaicai
Votants:	09	Le 19 septembre 2024
Pour:	09	1
Contre:	0	à Montbonnot-Saint-Martin
Abstention:	0	

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation: 12/09/2024

<u>Titulaires Présents</u>:

M. FARRUGIA,

Mmes BESSON, FLAMAND, MM.BONNET, FEROTIN,

MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, OLLEON

Pouvoir:

M. DURET à M. FARRUGIA

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Adoption de l'élément de mission Projet (PRO) de rénovation de la pelouse du terrain de rugby en synthétique de Grand Champ sur la commune de Montbonnot St Martin.

Demande de subvention.

Rapporteur: François OLLEON

Le revêtement en gazon synthétique du terrain de rugby de Grand Champ a atteint la fin de son cycle de vie fonctionnel. Cette infrastructure, construite en 2011, indispensable au club de rugby du RC Grésivaudan, n'est plus en conformité avec les règles techniques fédérales et nécessite un remplacement pour maintenir la qualité et la sécurité de la surface de jeu.

Le Comité syndical, à l'Unanimité, ADOPTE la mission Projet (PRO) de rénovation du terrain de rugby en synthétique sur la commune de Montbonnot St Martin.

L'estimation PRO des travaux a été réalisée par le maitre d'œuvre, le cabinet CHANEAC. L'enveloppe prévisionnelle de travaux (hors coût de la maitrise d'œuvre) pour mener à bien ce projet est estimée à 779 471,80 € HT soit 935 366,16 € TTC, financé prévisionnellement de la manière suivante :



Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID: 038-243800299-20240919-DEL_240919_01-DE

<u>Financement</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant €</u>
DETR	20 %	155 894,36 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	15 %	112 500,00 €
Sous-total (total des subventions publiques)		268 394,36 €
Agence Nationale du Sport		100 000 €
Participation du demandeur : - Emprunt		411 077,44 €
TOTAL		779 741,80 €

L'ensemble du financement est prévu sur deux années 2024 et 2025.

Le Comité syndical, à l'Unanimité, AUTORISE le Président du SIZOV à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Etat au titre de la DETR, des collectivités territoriales, de la Fédération Française de Rugby via l'Agence Nationale du Sport, et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME Montbonnot-Saint-Martin, le 19 septembre 2024

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles FARRUGIA

Dominique BONNET